



## Démission de mon poste et indemnité

-----  
Par Ina

Bonjour

Je travaille comme employé de la maison au domicile de particulier par intermédiaire 4 ans en contract cdd je viens de démissionner. Et je veux savoir si mon employeur doit me payer une indemnité au pas ?

Merci d'avance

-----  
Par sophie75

"L'employeur doit verser au salarié qui démissionne :

une indemnité compensatrice de préavis,

si

1)l'existence d'un délai de préavis est prévue par la loi,

2)une convention collective

3)ou un usage

4)et que l'employeur a demandé au salarié de ne pas l'exécuter ;

5)une indemnité de congés payés."

-----  
Par janus2

Bonjour,

Votre situation est difficile à comprendre. Vous dites être en CDD puis vous dites avoir démissionné, or, la démission n'existe pas en CDD (de droit privé) !